



CONTRIBUTION ILE-DE-FRANCE 2040 CONSACRER L'AMENAGEMENT SPORTIF

Le Comité régional olympique et sportif d'Île-de-France (CROS Île-de-France) et les Comités départementaux olympiques et sportifs (CDOS) franciliens, suivent avec un vif intérêt la démarche Île-de-France 2040, qui a pour objectif la révision du Schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF).

L'Île-de-France est, sans aucun doute, une terre d'excellence sportive même si elle pâtit d'un ratio d'équipements rapporté à la population très inférieur à la moyenne nationale (environ 24 pour 10 000 habitants contre 48 au niveau national). Que ce soit pour des raisons foncières ou financières, la production d'espaces de pratique est loin d'être une évidence. L'imminence des Jeux de 2024, et la lumière qui sera faite sur le sport, néanmoins, apportent changement, enthousiasme et optimisme et nous poussent à réfléchir toujours plus aux enjeux généraux d'équipement et d'aménagement à travers le prisme sportif.

Dans le cadre de l'élaboration du SDRIF, il nous semble particulièrement indiqué que la question de l'aménagement sportif, c'est-à-dire de la mise en place de politiques d'aménagement ayant, parmi leurs buts principaux, le renfort des possibilités de pratique des activités physiques et sportives, soit traitée. Très concrètement, il paraît pertinent de se pencher sur les enjeux ci-dessous.

La production d'équipements sportifs

Les politiques d'équipement sportif, qui dépendent d'acteurs très divers, gagnent, tout naturellement, à être rationalisées et coordonnées. Le développement de l'offre ne pourra obéir qu'à des logiques de cohérence territorialisées. A l'occasion de la révision du SDRIF, c'est une thématique fondamentale dont les objectifs et la gouvernance mériteront d'être affinés, en lien avec les travaux de la Conférence régionale du sport.

Quantitativement carencée, notre région ne peut faire l'économie d'un investissement conséquent sur la question des équipements. Néanmoins, face aux contraintes climatiques, foncières, financières ou encore fonctionnelles, les concepts des installations peuvent être à revoir, dans le contexte d'une réflexion collective impliquant, notamment, institutions publiques et mouvement sportif. Toutes les installations, qu'elles soient structurantes ou à rayonnement plus réduit sont évidemment concernées. Notons que nous avons là une opportunité très significative de préfigurer des logiques innovantes utiles au développement du sport et répondant à une attente très forte de la population francilienne, qui a conscience que l'activité physique et sportive est un élément essentiel de son bien-être.

La diffusion capillaire des APS dans les projets urbains et territoriaux

Les orientations générales d'aménagement sportif doivent aller au-delà de la simple question des équipements. Les APS se pratiquent également dans les espaces publics. Leur prise en compte lors de la conception de divers espaces est absolument fondamentale. Face aux carences, à la pression foncière et à une crise sanitaire qui interroge profondément la notion d'installation close, l'investissement de l'espace public par les APS est à prendre en compte. Comment et avec quels types de projets ? Quelles complémentarités trouver avec les équipements, au bénéfice des clubs ? Voilà des questions importantes pour la démarche Ile-de-France 2040.

L'insertion des équipements sportifs dans des parcours sportifs à l'échelle de quartiers, de villes ou de territoires est, par exemple, une orientation intéressante permettant de faire vivre la diversité de l'offre sportive et de favoriser le croisement des publics. La notion de parcours est d'ailleurs intéressante pour approfondir les liens entre les politiques de développement des circulations douces et le développement des APS. Les synergies entre les trames vertes et bleues, les circulations douces et les parcours sportifs sont à approfondir : nous sommes en effet convaincus que les démarches de protection de l'environnement et de la biodiversité et les ambitions de développement sportif sont complémentaires, au bénéfice du territoire.

En 2018, le CROS IDF et le CDOS 93 ont travaillé, avec l'Institut régional de développement du sport et l'Agence régionale de santé, à la réalisation d'une étude¹ relative aux liens entre APS, aménagement et santé. Ce document, potentiellement questionnable et actualisable, pourrait constituer l'une des bases de travail pour les opérations dédiées aux APS, en vue de la révision du SDRIF.

S'appuyant sur son expérience, le mouvement sportif francilien, dans son ensemble, est un interlocuteur volontaire et déterminé pour construire l'Île-de-France de demain. On peut compter sur nous !

SIGNATURES :

Evelyne Ciriegi,
Présidente du CROS Île-de-France



Philippe STURM, Président du CDOS 93 (en tant que CDOS référent régional pour les questions d'aménagement du territoire)

¹ <https://www.irds-idf.fr/nos-travaux/publications/amenagement-cadre-de-vie-et-pratique-de-lactivite-physique-et-sportive/>